



Communiqué COVID-19 – n° 40

La gratuité de l'occupation du sol communal est prolongée pour les marchés, les magasins et les terrasses des établissements lausannois

La Municipalité prolonge les gratuités relatives à l'occupation du domaine public.

La situation sanitaire demeurant préoccupante, les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales pour lutter contre le Coronavirus continuent à impacter lourdement l'économie à travers tout le pays. C'est pourquoi, lors de sa séance du jeudi 14 janvier 2021, la Municipalité a décidé de réitérer son soutien à l'économie lausannoise en prolongeant les gratuités relatives à l'occupation du domaine public de la ville.

La Municipalité a décidé d'offrir aux vendeuses et aux vendeurs alimentaires et non-alimentaires des marchés lausannois la gratuité des taxes annuelles, journalières et complémentaires, ainsi que les émoluments de délivrance des autorisations. Ces gratuités sont accordées pour l'ensemble de l'année 2021, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les commerces permanents bénéficient quant à eux, de la gratuité des taxes relatives aux anticipations commerciales, et ce, également pour toute la durée de l'année 2021.

Enfin, en soutien aux établissements, la gratuité de la taxe d'occupation du sol communal pour les terrasses, initialement prévue jusqu'au 31 mars 2021, est étendue à toute la saison d'été 2021, soit du 1^{er} avril au 31 octobre. Comme précédemment annoncé, les exploitantes et les exploitants souhaitant maintenir les surfaces et les aménagements admis provisoirement doivent suivre la procédure mise en application pour leur maintien.

A travers ces mesures, la Municipalité souhaite apporter un soulagement aux actrices et aux acteurs économiques locaux malgré les nombreuses contraintes économiques et sanitaires liées à la pandémie.

La Municipalité de Lausanne

Informations concernant la pandémie à Lausanne sur www.lausanne.ch/covid-19

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 18 janvier 2020